

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 7 OCTOBRE 2020**

N°CT2020.4/060

L'an deux mil vingt, le sept octobre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Marie-Carole CIUNTU, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Oumou DIASSE, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Séverine PERREAU, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Julien BOUDIN à Monsieur Luc CARVOUNAS, Madame Dominique CARON à Monsieur Patrick FARCY, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL à Madame Anne-Marie BOURDINAUD.

Etaient absents excusés :

Madame Catherine DE RASILLY, Madame Rosa LOPES.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Daniel AMSLER.

Nombre de votants : 72

Vote(s) pour : 72

Vote(s) contre : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/10/20
Accusé réception le	13/10/20
Numéro de l'acte	CT2020.4/060
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201007-lmc119463-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 7 OCTOBRE 2020**

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/10/20
Accusé réception le	13/10/20
Numéro de l'acte	CT2020.4/060
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201007-lmc119463-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 7 OCTOBRE 2020

N°CT2020.4/060

OBJET : **Voeu** - Motion de soutien à la candidature du Domaine de Grosbois pour l'accueil des compétitions hippiques des Jeux olympiques et paralympiques 2024

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

CONSIDERANT que le Domaine de Grosbois, avec son château et son parc de 400 ha, situé sur les communes de Boissy-Saint-Léger et Marolles-en-Brie, aux portes de Villecresnes, est un pôle de renommée internationale pour l'entraînement des chevaux de course ;

CONSIDERANT que depuis 2018, le Domaine de Grosbois accueille les compétitions de disciplines émergentes comme le « ride and run » ou le « derby cross » ; que Grosbois affirme ainsi son ambition de devenir un centre de compétitions équestres de référence à l'échelle nationale et internationale ;

CONSIDERANT aussi que lorsque le comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques a annoncé être à la recherche d'un nouveau site pour accueillir les compétitions hippiques des JOP (jeux olympiques et paralympiques) 2024, après la défection du château de Versailles, dont le projet était trop coûteux, le domaine de Grosbois a souhaité présenter sa candidature ; qu'en effet, Grosbois offrirait un cadre historique de prestige aux compétitions tout en permettant de répondre aux exigences d'économie et de durabilité qui sont celles du comité d'organisation des JOP ;

CONSIDERANT que les infrastructures (pistes d'entraînement, boxes pour chevaux, clinique vétérinaire) pourront être mobilisées pour l'accueil de la manifestation ; que de nouveaux logements pour les équipes pourraient être créés de manière durable dans des bâtiments existants inutilisés ;

CONSIDERANT que seules des carrières (enclos au sol de sable) seraient à créer, ce

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/10/20
Accusé réception le	13/10/20
Numéro de l'acte	CT2020.4/060
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201007-lmc119463-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 7 OCTOBRE 2020**

genre d'aménagement étant totalement réversible et n'imperméabilisant pas les sols ;

CONSIDERANT de plus que les carrières pourront être utilisées avant et après les JOP 2024 pour permettre l'accueil d'autres compétitions hippiques d'envergure à Grosbois ; qu'aussi, les seules installations temporaires nécessaires seraient les tribunes et les sanitaires pour le public ;

CONSIDERANT que le Domaine de Grosbois est donc en mesure de présenter une candidature exemplaire, économique, durable, dans un cadre d'exception, pour l'accueil des compétitions hippiques des JOP 2024 ;

CONSIDERANT que Grosbois entend aussi ancrer sa candidature dans son territoire et affirme sa volonté de mener dans ce cadre des actions en direction du public local, dans un esprit de partage ; que pour ce faire, il entend entamer ou poursuivre un dialogue avec les communes du Territoire ;

CONSIDERANT que l'accueil de compétitions olympiques et paralympiques à Grosbois aura un effet positif pour le rayonnement et le développement du Territoire, et permettra de développer des animations au bénéfice des habitants, en préparation de cet événement ;

CONSIDERANT qu'en matière d'attractivité, cela permettrait au Territoire de bénéficier d'une visibilité nationale et internationale le temps des épreuves, et de renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté des habitants de GPSEA, qui pourront bénéficier d'actions spécifiquement mises en place pour eux ;

CONSIDERANT que le département du Val-de-Marne n'accueille pour l'instant pas de compétition olympique ; que l'accueil des compétitions aura également des retombées économiques, notamment pour les hôteliers du territoire et les entreprises de l'événementiel ;

CONSIDERANT que l'accueil des compétitions olympiques et paralympiques permettra également d'accélérer les projets du Domaine de Grosbois en matière d'accueil de compétitions hippiques et renforcera donc son activité événementielle sur le long terme, générant une offre de loisirs pour les habitants, une activité renforcée pour les entreprises touristiques et événementielles locales et un facteur de notoriété renforcé pour le Territoire ;

CONSIDERANT qu'au-delà, l'accueil de compétitions des JOP 2024 à Grosbois permettra de renforcer les animations offertes aux habitants du territoire dans le cadre de

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/10/20
Accusé réception le	13/10/20
Numéro de l'acte	CT2020.4/060
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201007-lmc119463-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 7 OCTOBRE 2020**

la préparation et de la célébration des Jeux ;

CONSIDERANT enfin que l'accueil de compétitions olympiques permettra d'enrichir le projet de GPSEA dans le domaine des interactions sport-santé, autour desquelles plusieurs acteurs de la recherche, du soin et du sport sont mobilisés, comme les hôpitaux Henri Mondor, le Centre hospitalier intercommunal de Créteil, l'Université Paris Est Créteil ou la Fédération française de handball ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 1^{ER} OCTOBRE 2020,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE **APPORTE** son soutien à la candidature du Domaine de Grosbois pour
UNIQUE : l'accueil des compétitions hippiques des Jeux olympiques et paralympiques 2024.

FAIT A CRETEIL, LE SEPT OCTOBRE DEUX MIL VINGT.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/10/20
Accusé réception le	13/10/20
Numéro de l'acte	CT2020.4/060
Identifiant télértransmission	094-200058006-20201007-lmc119463-DE-1-1